

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2024 se réuniront en séance ordinaire, à la mairie, mercredi 03 juillet 2024 à 20 heures conformément aux convocations du 27 juin 2024.

Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du procès-verbal du 21 juin 2024 ; Remplacement de matériel au service technique ; Décisions modificatives au budget 2024 ; Informations et questions diverses.

Procès-verbal du 03 juillet 2024

L'an deux mille quatre, le trois juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authizat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves CHAMBON, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024.

I. Introduction de la séance

Présences

Rapporteur : Yves CHAMBON

Présents : Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christelle REUGE, Corinne VILLE, Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN, Madame Marion RONFET, Messieurs Nicolas CORIAN, Samuel OLIVEIRA, Alexandre BRESSOULALY ;

Excusés : Mesdames Ludivine FERNANDEZ, Christine CHAUVANET, Monsieur Julien LACOUR, Madame Isabelle DE ARAUJO, Monsieur Alexis GRAND ;

Procurations : de Madame Ludivine FERNANDEZ à Madame Corinne VILLE ; de Madame Christine CHAUVANET à Madame Christelle REUGE ; de Monsieur Julien LACOUR à Monsieur Stéphane KIHÉLI ; de Madame Isabelle DE ARAUJO à Madame Ornella MIMY ; de Monsieur Alexis GRAND à Monsieur Yves CHAMBON.

La séance ouverte, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Election d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Yves CHAMBON

Madame Christelle REUGE est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Ajout d'une question à l'ordre du jour

Rapporteur : Yves CHAMBON

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, relative aux institutions et vie politique qui concerne les pouvoirs délégués au maire.

Cette proposition d'ajout est acceptée à l'unanimité par les membres.

1. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2024

Rapporteur : Yves CHAMBON

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juin sera présenté en séance du 05 août 2024.

II. FINANCES

Monsieur CHAMBON n'a pas trouvé de matériel d'occasion à un prix comparable à la proposition faite en séance du 21 juin 2024, d'un montant de 8 500 euros hors taxes.

Il présente deux devis de sous-traitance, dont les montants sont prohibitifs.

2. Délibération 2024/038 – REMPLACEMENT DE MATÉRIEL AU SERVICE TECHNIQUE

Rapporteur : Stéphane KIHÉLI

Pour faire suite à la discussion en séance du 21 juin, Monsieur le Maire révoque les difficultés rencontrées et les effets collatéraux liés aux pannes successives du matériels, mis à disposition du service technique. La végétation exubérante cette année amplifie l'état de manque d'entretien flagrant.

Les flux tendus d'approvisionnement en pièces détachées des concessionnaires de matériel, interrogent.

Aussi, après rencontre des concessionnaires, après réflexion sur la location de matériels et de recours à l'entreprise, la situation ne peut pas trouver rapidement issue favorable.

En conséquence, il propose l'achat d'une tondeuse adaptée aux besoins de la commune en termes de fréquence d'utilisation et de personnel en charge.

Un devis d'un montant 10 000 euros toutes taxes comprises pour une tondeuse autoportée CANYCOM.

Après discussion, le conseil municipal délibère, à l'unanimité il décide :

- de renouveler le matériel afin de sortir de la situation et pourvoir à l'entretien du territoire ;
- inscrit les crédits nécessaires à cette acquisition
- charge Monsieur le maire à commander, assurer et mettre à disposition du personnel communal ce matériel.

Délibération : publiée et/ou affichée le 17/07/2024

transmise au Préfet le 17/07/2024

3. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2024

Rapporteur : Yves CHAMBON

Faute d'éléments, cette décision sera étudiée dans une séance ultérieure.

III. Institutions et vie politique

4. Délibération 2024/039 – ASSEMBLÉE – Délégations au maire

Rapporteur : Yves CHAMBON

Monsieur Yves CHAMBON expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences pour la durée du présent mandat.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés n'excédant pas 5000 euros et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
2. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
3. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
4. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
5. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
6. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
7. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
8. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
9. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal, exclusivement à l'intérieur du périmètre d'instauration du droit de préemption,
10. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros,
11. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 euros fixées par le conseil municipal,
12. Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL),
13. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros autorisé par le conseil municipal.
14. Délibération : publiée et/ou affichée le 16/07/2024 transmise au Préfet le 16/07/2024

VII. Information et questions diverses

5. Assurance des élus

Rapporteur : Yves CHAMBON

L'assurance souscrite auprès de la compagnie d'assurances MAIF couvre l'ensemble des élus pendant la durée du mandat.

6. Rapport d'activité 2023 de Mond'Arverne Communauté

Rapporteur : Yves CHAMBON

Monsieur le Maire distribue à chaque conseil un exemplaire du rapport d'activité 2023 de Mond'Arverne communauté. Les conseillers en prennent acte.

7. Courrier de Madame Marion CANALES, sénatrice

Rapporteur : Yves CHAMBON

Monsieur Yves CHAMBON donne lecture du courrier reçu de Marion CANALES, sénatrice du Puy de Dôme et souligne :

- sa volonté de venir rencontrer les élus en préambule d'un conseil municipal.
- sa volonté de diffusion d'une newsletter à l'ensemble des élus.

Monsieur Yves CHAMBON suggère l'idée constructive de rencontrer également les autres parlementaires locaux.

8. Organisation des bureaux de votes, scrutins Législatives

Rapporteur : Yves CHAMBON

Confirmation du planning et des plages horaires de la tenue du bureau de votes par les élus, à savoir :

PERMANENCES AU SCRUTIN DES LEGISLATIVES 1^{er} tour Dimanche 30 juin 2024

Plages de présence	Président ou son suppléant	Assesseurs	Secrétaire
08h00 - 10h30	Christine CHAUVANET	Samuel OLIVEIRA Isabelle DE ARAUJO	Christelle REUGE
10h30 - 13h00	Yves CHAMBON	Marion RONFET Alexandre BRESSOULALY	
13h00 - 15h30	Christine CHAUVANET	Samuel OLIVEIRA Ornella MIMY	
15h30 - 18h00	Yves CHAMBON	Marion RONFET Alexandre BRESSOULALY	
Dépouillement	Yves CHAMBON		

PERMANENCES AU SCRUTIN DES LEGISLATIVES 2^{ème} tour Dimanche 7 juillet 2024

Plages de présence	Président ou son suppléant	Assesseurs	Secrétaire
08h00 - 10h30	Christelle REUGE	Nicolas CORIAN Marion RONFET	Christine CHAUVANET
10h30 - 13h00	Yves CHAMBON	Alexis GRAND André FEUNTEUN	
13h00 - 15h30	Christelle REUGE	Isabelle DE ARAUJO Marion RONFET	
15h30 - 18h00	Yves CHAMBON	Alexis GRAND André FEUNTEUN	
Dépouillement	Yves CHAMBON		

Présence conseillée à 7h30 pour rappel des consignes et règles de tenue du bureau de vote.

9. Cérémonie du 14 juillet

Rapporteur : Yves CHAMBON

Confirmation et maintien du verre de l'amitié en fin de cérémonie en version allégée.

Rendez-vous des élus à 9h30.

Cérémonie à 10h15.

Élus présents : Yves CHAMBON, Stéphane KIHÉLI, Corinne VILLE, Alexis GRAND, Samuel OLIVEIRA, Alexandre BRESSOULALY, Marion RONFET, Ludivine FERNANDEZ (à confirmer).

10. Point sur l'avancement des travaux de la salle des Fêtes

Rapporteur : Yves CHAMBON

Stéphane KIHÉLI contacte le bureau de contrôle la semaine prochaine à leur retour de congés afin de récupérer le rapport de contrôle et sollicite le passage de la commission de sécurité.

Restent à finaliser :

Le Règlement intérieur, la convention de location et les tarifs à valider.

Christelle REUGE transmet par mail les documents à l'ensemble des élus pour modifications éventuelles. La procédure à mettre en place pour les états des lieux d'entrée et de sortie.

Différentes formations seront dispensées aux gestionnaires de la salle des fêtes.

Désigner un élu référent de la salle des fêtes pour le suivi des réservations de locations.

11. Travaux d'entretien du cimetière

Rapporteur : Yves CHAMBON

La période printanière pluvieuse favorisant la végétation, conduit et motive les élus à organiser une opération de désherbage des allées du cimetière, pour soulager dans leurs travaux les employés municipaux. Les élus se donnent rendez-vous, samedi 6 juillet à 10h sur place.

Prochaine séance du conseil municipal

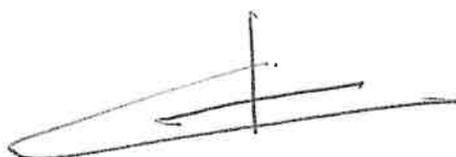
Rapporteur : Yves CHAMBON

Lundi 5 août à 20 heures.

Adoption des délibérations n°2024-038 à 2024-039

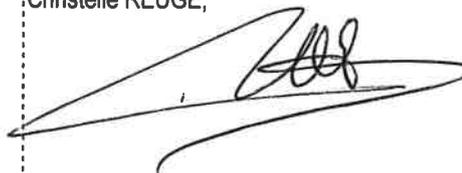
Fin de la séance à 21 heures.

Yves CHAMBON,



Maire

Christelle REUGE,



Secrétaire de séance